



60 Avenue du Capitaine Resplandy  
64100 Bayonne  
Tél : 05 59 46 00 50  
Fax : 04 59 46 01 99

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TERRITORIALE BAYONNE PAYS BASQUE  
50-51 ALLEES MARINES  
64102 BAYONNE CEDEX**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Décembre 2019**



*À l'Assemblée Générale de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE  
BAYONNE PAYS BASQUE*

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE BAYONNE PAYS BASQUE** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Trésorier le 22 Avril 2019 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CCI à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants à la justification de nos appréciations :

- Les principes comptables suivis ; les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre dont l'appréciation est essentielle au regard de leurs incidences majeures figurent dans l'Annexe.

Nous attirons particulièrement votre attention :

- Sur les indications concernant :

- Les spécificités des services
- Les engagements sociaux et financiers
- Les provisions et amortissements
- Transfert du personnel à la CCI Régionale

- Sur les conséquences comptables liées aux conditions d'application de la concession et des avenants du port de commerce de Bayonne mentionnées au point 6 de l'annexe.

- Sur les règles appliquées pour la comptabilité de la concession portuaire de St-Jean-de-Luz, mentionnées au point 7 de l'annexe.

- Les estimations significatives retenues sont explicitées dans l'annexe.
- La présentation d'ensemble des comptes annuels est conforme aux règles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la CCI ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

## **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

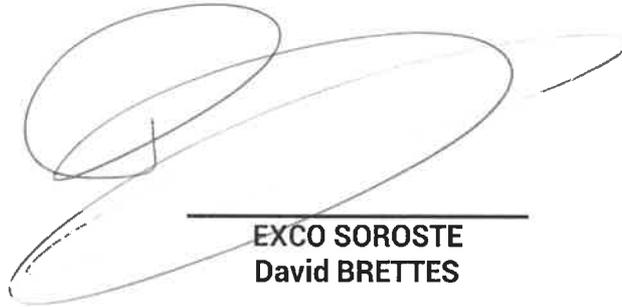


Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre CCI.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bayonne, le 30 Avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes**



---

**EXCO SOROSTE  
David BRETTE**

## **ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

### **Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**ETATS FINANCIERS AU 31/12/2019**

BILAN ACTIF

ACTIF		EXERCICE CLOS LE 31/12/2019		EXERCICE N-1	
	ACTIF BRUT	A DEDUIRE	TOTAUX	TOTAUX	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
FRAIS D'ETABLISSEMENT					
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT					
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, .	382.204,99	297.000,91	85.204,08	126.543,98	
FONDS COMMERCIAL (1)					
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40.000,00	40.000,00			
AVANCES ET ACOMPTES					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TERRAINS	1.568.885,03	126.030,16	1.442.854,87	1.451.435,03	
CONSTRUCTIONS	11.382.753,57	6.173.488,26	5.209.265,31	5.510.436,46	
INST. TECHNIQUES, MAT. & OUT. INDUSTRIELS					
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.372.098,20	1.744.248,40	627.849,80	541.866,09	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	614.251,71		614.251,71	16.015,82	
AVANCES ET ACOMPTES S/IMMO. EN COURS					
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20.197.272,32	19.048.733,36	1.148.538,96	1.554.619,06	
TERRAINS	20.670.822,96	4.641.174,30	16.029.648,66	16.148.640,49	
CONSTRUCTIONS	52.710.508,84	31.276.189,90	21.434.318,94	21.827.909,03	
INST. TECHNIQUES, MAT & OUT. INDUSTRIELS	43.115.715,93	18.620.264,29	24.495.451,64	16.972.927,03	
AUTRES IMMOBILISATIONS CONCEDEES	953.893,00	795.471,03	158.421,97	135.470,01	
IMMOBILISATIONS CONCEDEES EN COURS	110.846,74		110.846,74	3.313.741,59	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
PARTICIPATIONS	10.897.180,95	2.467.135,89	8.430.045,06	8.412.463,79	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPAT.					
AUTRES TITRES IMMOBILISES	299.204,35	41.421,67	257.782,68	255.339,55	
PRETS	2.366.193,00		2.366.193,00	355.811,00	
PRETS-AVANCES INTER-SERVICES ACCORDES					
AUTRES CREANCES IMMOBILISEES	7.942,92		7.942,92	7.942,92	
<b>TOTAL</b>	<b>167.689.774,51</b>	<b>85.271.158,17</b>	<b>82.418.616,34</b>	<b>76.631.161,85</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
STOCKS ET EN COURS					
CREANCES (3)					
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3.005.341,21	155.961,97	2.849.379,24	2.419.438,29	
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2.060.492,06	15.000,00	2.045.492,06	1.538.894,26	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
ACTIONS PROPRES					
AUTRES TITRES	2.218.380,98		2.218.380,98	2.681.447,80	
DISPONIBILITES	8.110.642,66		8.110.642,66	6.907.083,00	
COMPTES DE REGULARISAT.					
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	111.761,13		111.761,13	127.451,57	
<b>TOTAL</b>	<b>15.506.618,04</b>	<b>170.961,97</b>	<b>15.335.656,07</b>	<b>13.674.314,92</b>	
CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES					
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS					
ECART DE CONVERSION ACTIF					
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>183.196.392,55</b>	<b>85.442.120,14</b>	<b>97.754.272,41</b>	<b>90.305.476,77</b>	
(1) DONT DROIT AU BAIL					
(2) DONT A MOINS D'UN AN					
(3) DONT A PLUS D'UN AN					

BILAN PASSIF

	AU 31/12/2019	EXERCICE N-1
<b>PASSIF AVANT REPARTITION</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
APPORTS	2.081.794,87	2.081.794,87
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES	4.514.695,80	4.514.695,80
REPORT A NOUVEAU	9.092.393,33	9.188.141,58
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE-PERTE)	1.597.915,32	95.748,25
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10.110.671,53	10.977.911,27
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL</b>	<b>27.397.470,85</b>	<b>26.666.795,27</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
DROITS DU CONCEDANT	38.402.003,87	39.424.641,63
<b>TOTAL</b>	<b>38.402.003,87</b>	<b>39.424.641,63</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>		
PROVISIONS POUR RISQUES	95.500,00	95.500,00
PROVISIONS POUR CHARGES	3.517.916,99	3.506.473,99
<b>TOTAL</b>	<b>3.613.416,99</b>	<b>3.601.973,99</b>
<b>DETTES (1)</b>		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETS CREDIT (2)	22.705.709,40	17.760.082,01
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERS	213,76	213,76
PRETS ET AVANCES INTER-SERVICES RECUS		
AVANCES & ACOMPTES RECUS S/COMMANDES		
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	1.083.904,09	862.135,49
DETTES FISCALES & SOCIALES	651.394,11	551.023,57
DETTES S/ IMMOBILISAT. & CPTES RATTACHES	2.810.075,85	250.300,29
AUTRES DETTES	365.928,65	422.120,01
<b>COMPTES DE REGULARISATION (1)</b>		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	724.154,84	766.190,75
<b>TOTAL</b>	<b>28.341.380,70</b>	<b>20.612.065,88</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>97.754.272,41</b>	<b>90.305.476,77</b>
(1) DONT A PLUS D'UN AN		
DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DONT CONCOURS BANCAIRES COURANTS		

COMPTES DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2019	EXERCICE N-1
*****			
	*	*	*
	*	*	*
*****			
* PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :	*	*	*
*****			
* VENTES DE MARCHANDISES	*	21.842,62 *	28.276,44 *
* VENTES D'IMPRIMES	*	18.901,60 *	24.890,95 *
* VENTES DE LISTES	*	2.941,02 *	3.385,49 *
*****			
* PRODUCTION VENDUE	*	11.840.901,33 *	11.517.048,86 *
*****			
* ETUDES	*	176.847,71 *	72.386,67 *
* DROITS DE PORT	*	3.851.907,00 *	4.177.810,00 *
* TONNAGE GARANTI	*	440.623,98 *	124.750,46 *
* REDEVANCES D'EQUIPEMENT	*	209.463,24 *	197.776,38 *
* REMORQUAGE	*	396.301,12 *	423.736,04 *
* USAGE D'INSTALLATIONS & MATERIEL DE PORT	*	1.132.326,69 *	1.087.575,33 *
* FORMATION	*	17.420,00 *	24.151,46 *
* TERRAINS	*	780.074,24 *	692.416,88 *
* HANGARS	*	563.926,27 *	595.137,06 *
* EAU	*	32.285,19 *	32.816,82 *
* ENERGIE ELECTRIQUE	*	1.523,96 *	1.529,26 *
* DROITS D'INSCRIPTION	*	4.620,00 *	3.075,00 *
* DROITS DE SCOLARITE	*	1.052.795,00 *	1.065.673,42 *
* DROITS COURS DE LANGUES	*	439.923,66 *	464.030,90 *
* DROITS DE PARTICIPAT° AUX STAGES	*	877.896,07 *	793.284,66 *
* LOCATION APPARTEMENTS ET DIVERS	*	1.849,56 *	1.849,56 *
* LOCATIONS IMMOBILIERES	*	521.648,88 *	491.127,52 *
* LOCATION SALLES	*	27.981,12 *	32.463,60 *
* LOCATION GARAGES	*	5.218,44 *	5.315,68 *
* USAGE D'INSTALLATION ET MATERIEL DIVERS	*	770,00 *	151,50 *
* AUTRES SERVICES	*	482.995,40 *	448.660,25 *
* CHARGES LOCATIVES	*	129.641,19 *	112.918,30 *
* REMBT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS	*	1.269,56 *	1.425,39 *
* REMBT D'AFFRANCHISSEMENTS	*	3.048,12 *	2.177,01 *
* REMBOURSEMENT ASTREINTE & MAIN D'OEUVRE	*	1.835,32 *	2.440,00 *
* REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE	*	*	375,11 *
* REMBOURSEMENT DIVERS	*	5.389,89 *	56.391,82 *
* VISAS IMPORT-EXPORT	*	58.576,00 *	53.929,00 *
* C.F.E. - REDEVANCES CARTES	*	56.580,00 *	45.620,00 *
* C.F.E. - FORMULE "SERVICE +"	*	95.312,00 *	83.530,00 *
* C.F.E. - CHAMBERSIGN	*	18.695,06 *	17.157,30 *
* BANQUE DE DONNEES	*	13,93 *	*
* FORMALITES APPRENTISSAGE	*	11.060,00 *	14.280,00 *
* SALONS - FOIRES - EXPOSITIONS	*	65.022,90 *	49.543,61 *
* PRODUITS & SERVICES DIVERS	*	376.059,83 *	341.542,87 *
*****			
* REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, ...	*	*	*
*****			
* MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*	11.862.743,95 *	11.545.325,30 *
*****			
* PRODUCTION STOCKEE	*	*	*
*****			
* PRODUCTION IMMOBILISEE	*	*	*
*****			
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	*	3.909.497,65 *	4.086.596,94 *
* TAXE ADDITIONNELLE COTISATION FONCIERE DES ENTREPR	*	2.612.074,37 *	2.994.791,49 *
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ETAT	*	93.577,12 *	18.100,00 *
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REGIONS	*	159.698,24 *	158.786,95 *
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION DEPARTEMENTS	*	2.813,80 *	9.454,81 *
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION COMMUNES	*	9.264,96 *	8.772,81 *
* SUB.EXPLOITATION C.A.P.B.	*	80.063,00 *	81.031,26 *
* CONTRIBUTIONS RECUES DE LA CCIR	*	98.036,54 *	65.400,00 *
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION CEE	*	392.843,93 *	308.423,23 *

COMpte DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2019	EXERCICE N-1
TAXE APPRENTISSAGE	369.912,30	*	325.611,33
AUTRES SUBVENTIONS EXPLOITATION	96.840,99	*	116.225,06
REPRISES S/PROVISIONS, TRANSFERTS CHARGES		822.739,90	1.098.097,00
REPRISES PROVISIONS P/ RISQUES & CHARGES D'EXPLOIT	262.656,00	*	178.989,00
REPRISES P.P.D. CREANCES	10.060,45	*	11.292,57
REP. P.P.D. AUTRES CREANCES	14.371,50	*	*
REPRISES S/PROVISIONS P/GROSSES REPARATIONS	35.752,00	*	425.000,00
CHARGES IMPUTABLES A DES TIERS : ASSURANCES ET DIV	14.492,25	*	25.222,40
CHARGES IMPUTABLES A DES TIERS : CHARGES DE PERSON	285.837,90	*	208.002,99
CHARGES IMPUTABLES A DES TIERS : DIVERS CNASEA / F	199.569,80	*	249.590,04
AUTRES PRODUITS		200.629,74	243.107,50
REDEVANCES SOUS-TRAITES : AUTRES CHARGES	79.544,78	*	112.102,23
REMBT IMPOT FONCIER	107.757,39	*	117.531,91
JETONS DE PRESENCE	638,00	*	*
COTISATIONS CLUSTERS	9.800,00	*	9.550,00
COTISATIONS MEMBRES CIP MANDAT A CCI BPB SG	750,00	*	1.050,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2.139,57	*	2.873,36
<b>TOTAL</b>		<b>16.795.611,24</b>	<b>16.973.126,74</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>			
ACHATS STOCKES DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS NON STOCKES MATIERES, FOURNITURES		810.007,86	796.555,05
MISE A JOUR DE LOGICIELS	10.176,96	*	7.597,38
EAU	37.953,22	*	31.610,54
ELECTRICITE	215.437,07	*	219.442,02
GAZ DE CHAUFFAGE	48.889,78	*	56.776,48
AIR COMPRI ME, OXYGENE, ACETYLENE PRODUITS CHIMIQUE	1.205,87	*	1.534,29
PRODUITS D'ENTRETIEN & NETTOYAGE	12.142,61	*	10.502,65
PETIT MATERIEL-OUTILLAGE	59.802,20	*	72.338,60
FOURNITURES DE BUREAU	17.860,82	*	20.732,55
IMPRIMES DIVERS	15.488,06	*	13.393,80
FOURNITURES DE MATERIEL INFORMATIQUE	6.797,03	*	5.630,67
FOURNITURES SCOLAIRES ET DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE	6.936,68	*	6.144,70
HABILLEMENT & VETEMENT TRAVAIL	16.049,85	*	10.218,64
COMBUST, CARBURANT, LUBRIFIANT	361.267,71	*	340.632,73
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES		8.810.272,91	9.741.094,60
CREDIT-BAIL MATERIEL INFORMATIQUE	85.808,73	*	182.037,44
LOCATIONS IMMOBILIERES	198.210,10	*	202.371,62
LOCATIONS MATERIELS	22.847,24	*	41.222,81
LOCATIONS MATERIEL INFORMATIQUE	1.034,40	*	948,20
LOCATIONS VEHICULES	62.918,51	*	35.508,61
ENTRETIEN & REPARATIONS S/BIENS IMMOBILIERS	340.387,06	*	487.430,89
ENTRETIEN & REPARATIONS S/BIENS MOBILIERS	358.820,68	*	810.230,64
ENTRETIEN & REPARATIONS S/ MATERIEL INFORMATIQUE	1.168,36	*	5.754,95
MAINTENANCE	89.771,86	*	83.388,57
MAINTENANCE S/MATERIEL INFORMATIQUE	83.442,24	*	104.666,98
PRIMES D'ASSURANCES	338.564,40	*	332.663,59

COMpte DE RESULTAT

	EXERCICE AU 31/12/2019	EXERCICE N-1
ASSURANCE DOMMAGE CONSTRUCTION	1.665,96	2.018,29
ETUDES ET RECHERCHES	56.729,10	24.762,19
ABONNEMENT DOCUMENTATION	20.808,12	29.358,20
OUVRAGES DOCUMENTATION	672,41	614,01
FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, CONFERENCES	440,00	3.062,00
BANQUES DE DONNEES / AUTRES	17.910,79	12.564,93
PERSONNEL INTERIMAIRE	266.059,16	145.998,42
PERS. DETACHE PERMANENTS	4.395.529,33	4.762.158,36
PERS. DETACHE VACATAIRES	266.638,97	326.137,86
PERS.DET.CHARGES SOCIALES CP&CET	14.930,30	1.541,12
HONORAIRES	161.659,27	292.331,29
HONORAIRES DE FORMATION	260.217,39	262.943,30
FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	1.773,18	32.558,91
CONTROLE APAVE & DEKRA	13.802,85	19.203,00
ANNONCES ET INSERTIONS	201.468,85	181.978,38
FOIRES ET EXPOSITIONS	80.516,34	39.289,09
CATALOGUES ET IMPRIMES	20.315,48	28.816,21
PUBLICATIONS	9.051,00	9.630,80
AUTRES ACTIONS PUBLICITAIRES	18.796,67	5.456,29
POURBOIRES, DONS, CADEAUX	12.707,27	12.003,27
FRAIS DE TRANSPORT MATERIEL	777,57	3.513,25
VOYAGES ET DEPLACEMENTS PERSONNEL PERMANENT	91.707,63	81.508,34
VOYAGES ET DEPLACTS INTERVENANTS & ENSEIGNANTS	16.494,78	18.752,18
VOYAGES & DEPLACEMENTS ETUDIANTS	2.470,47	3.071,95
DEPLACTS INTERV. REFACTURÉS	335,00	670,00
VOYAGES ET DEPLACTS IMPUTABLES S/FPC PERSONNEL PER	4.485,49	4.882,74
VOYAGES ET DEPLACEMENTS ELUS	15.771,65	22.877,83
VOYAGES ET DEPLACEMENTS AUTRES	4.173,91	10.233,49
RECEPTIONS	97.285,79	93.489,60
AFFRANCHISSEMENTS	43.684,55	48.713,07
BOITES POSTALES	387,72	342,12
TELEPHONE	49.301,22	45.117,70
TELECOPIE / FAX	1.222,77	1.244,94
TELECOMMUNICATION / INTERNET	122.858,23	100.086,69
FRAIS BANCAIRES	7.761,58	10.803,85
COTISATIONS DIVERSES	108.382,55	104.385,46
FRAIS DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL	20.730,00	18.195,90
SOUS-TRAITANCE : NETTOYAGE DES LOCAUX	100.430,83	93.924,54
SOUS-TRAITANCE : GARDIENNAGE, SURVEILLANCE	14.366,50	11.300,21
F.P.C. (HORS PROGRAMME)	6.439,51	2.314,00
FPC (PROGRAMME)	88.357,22	63.706,21
SECURITE GENERALE	4.204,20	4.204,20
REDEVANCES FERROVIAIRES	13.828,71	1.443,16
FRAIS PERCEPTION DOUANES	36.541,00	39.374,00
P.S. DIVERSES EXTERIEURES	587.800,16	485.076,09
R.R.R. OBTENUS / SERVICES EXTER.	4.331,55	3.704,90
<b>IMPOTS, TAXES &amp; VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>393.705,57</b>	<b>398.451,97</b>
TAXE S/ LES SALAIRES - PERSONNEL PERMANENT	3.783,00	3.800,00
TAXE APPRENTISSAGE		15.403,18
VERSEMENT AUX TRANSPORTS URBAINS	32.498,05	30.956,28
PARTICIPATION F.P.C. (DIVERS)	27.572,96	5.359,05
PARTICIPAT° EFFORT DE CONSTRUCT° PERSONNEL PERMANE	10.807,19	10.382,35
AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1.592,25	1.429,21
CHARGES FISCALES S/CONGES PAYES CHARGES FISCALES S	38,94	1.061,81
CET - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE		86,00
TAXE FONCIERE	289.045,00	305.461,00
TAXE D'HABITATION	10.911,00	12.238,00
TAXE SUR VEHICULES DES SOCIETES	508,00	840,00
TIMBRES FISCAUX	225,00	

COMPTES DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2019	EXERCICE N-1
AUTRES DROITS	252.00	*	3.498,76
REDEVANCE T. V.	139.00	*	139.00
CONTRIBUTION FIPHFP (INSERTION HANDICAPES)	16.039,78	*	7.678,93
TAXES DIVERSES (MINES, RED.RADIOELECTRIQUES...)	293.40	*	290.40
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>		<b>2.448.487,68</b>	<b>2.411.852,05</b>
SALAIRES - PERSONNEL PERMANENT	2.320.080,77	*	2.271.659,32
PROVISION CONGES PAYES NON PRIS	460,30	*	8.908,64
PRIME DE PANIER NON IMPOSABLE	2.611,20	*	2.856,00
NOURRITURE DÉDUCTIBLE PB	48.367,84	*	48.103,06
ALLOCATION FIN CARRIERE	74.848,13	*	39.890,15
PRIME DE TRANSPORT NON IMPOSABLE	1.768,00	*	1.744,00
INDEMNITE DE LICENCIEMENT		*	56.194,92
REMBT DEPENSES TELEPHONE	351,44	*	313,24
<b>CHARGES SOCIALES</b>		<b>1.166.665,57</b>	<b>1.200.017,20</b>
COTISATIONS URSSAF - PERSONNEL PERMANENT	507.472,02	*	500.319,79
COTISATIONS URSSAF - ENSEIGNANTS VACATAIRES - INTE	13,10	*	
COTISATIONS ENIM (PB)	178.519,08	*	177.322,05
COTISATIONS CMAF (PB)	53.669,56	*	51.474,83
COTISATIONS STE MUTUALISTE	53.799,53	*	57.047,00
HUMANIS RETRAITE CADRES		*	25.112,36
HUMANIS RETRAITE PORTS	135.778,56	*	59.291,81
ARIAL RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	74.553,01	*	69.353,50
HUMANIS AGIRC		*	39.789,63
COTISATIONS AG2R PÉNIBILITÉ SPÉCIFIQUE MÉTIERS POR	72.344,85	*	63.535,72
COTISATIONS CMAC - PERSONNEL PERMANENT		*	59.387,60
COTISATIONS PREVOYANCE (MALAKOFF ET AXA)	16.043,75	*	15.315,07
COTISATIONS PREVOYANCE (HUMANIS) (MARINS PB)	11.746,92	*	10.196,44
COTISATIONS AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2.866,04	*	1.697,87
SERVICE SOCIAL MARITIME (PB)	1.234,79	*	1.233,20
COTISATIONS C.O.S.	25.853,39	*	24.753,48
AUTRES OEUVRES SOCIALES (DONT MÉDAILLES TRAVAIL)	5.059,67	*	20.742,20
INDEMNITES STAGIAIRES		*	450,00
MEDECINE DU TRAVAIL	13.646,28	*	13.011,92
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES CHARGES SOCIALES S	38,85	*	8.861,77
TITRES DE RESTAURANT	19.758,25	*	18.844,50
<b>DOTATIONS AUX AMORT. &amp; AUX PROVISIONS</b>			
<b>SUR IMMO. : DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>3.217.925,05</b>	<b>3.085.805,63</b>
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE CADUCITÉ	1.525.800,63	*	1.485.833,62
DOT.AMORT. LOGICIELS	53.322,90	*	41.246,90
DOT.AMORT.AGENCT AMENAGT TERRAIN	8.580,16	*	9.176,44
DOT.AMORT.CONSTRUCT°ADMINISTRAT. ENS.IMMOB.ADMINIS	278.193,43	*	283.611,70
DOT.AMORT. CONSTRUCT°-INSTALLAT° GENERALES-AGENCEM	22.977,72	*	34.491,57
DOT.AMORT.INSTALLAT°GENERALES AGENCEMENTS - AMENAG	52.201,50	*	33.263,73
DOT.AMORT.MATERIEL DE BUREAU	8.437,50	*	5.024,48
DOT.AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE	80.661,33	*	67.135,82
DOT.AMORT. MOBILIER	12.246,09	*	13.726,24
DOT.AMORT.MATERIEL DE PROTECTION D'HYGIENE & SECUR	426,10	*	627,34
DOT.AMORT.AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10.085,83	*	3.313,19
DOT.AMORT.DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	1.164.991,86	*	1.108.354,60
<b>SUR IMMO. : DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			
<b>SUR ACTIF CIRCULANT: DOT.AUX PROVIS.</b>		<b>94.354,44</b>	<b>22.879,50</b>

COMPTÉ DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2019	EXERCICE N-1
DOT.P.P.D. CREANCES	94.354,44	*	8.508,00
DOT.P.P.D. AUTRES CREANCES		*	14.371,50
POUR RISQUES & CHARGES: DOT.AUX PROV.		614.050,00	442.935,00
DOT.PROV.POUR RISQUES & CHARGES D'EXPLOITATION	364.668,00	*	170.268,00
DOT.PROV. GROSSES REPARATIONS	249.382,00	*	272.667,00
AUTRES CHARGES		164.946,49	488.092,10
REDEVANCES BREVETS, MARQUES, LICENCES	38.040,31	*	21.987,58
DROITS D'AUTEUR ET REPRODUCTION	1.694,17	*	1.811,35
REDEVANCES P/CONCESSIONS	19.017,00	*	19.003,87
PERTES S/CREANCES IRRECOUVRABLES DE L'EXERCICE		*	88,33
PERTES S/CREANCES IRRECOUVRABLES DES EXERCICES ANT	8.818,07	*	2.055,49
FONDS DE CONCOURS	1.000,00	*	4.500,00
AUTRES CONTRIBUTIONS	67.018,05	*	407.854,53
AUTRES FRAIS DE GESTION COURANTE	31.358,89	*	30.790,95
<b>TOTAL</b>		<b>17.720.415,57</b>	<b>18.587.683,10</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>924.804,33</b>	<b>1.614.556,36</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>			
DE PARTICIPATIONS (3)			
D'AUTRES VAL.MOBIL.& CREANCES IMMOBIL.		436,90	247,44
REVENUS DES TITRES IMMOBILISES	279,60	*	247,44
REVENUS DES PRETS	157,30	*	
AUTRES INTERETS & PRODUITS ASSIMILES		77.434,49	77.048,55
REVENUS DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (OBLIG	5.130,00	*	10.303,75
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	72.304,49	*	66.744,80
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE		162.515,80	169.784,26
REPRISES P.P.D. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	162.515,80	*	169.784,26
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE		11,08	26,10
GAINS DE CHANGE	11,08	*	26,10
PRODUITS NETS S/CESSIONS DE VAL.MOB.PLAC			
<b>TOTAL</b>		<b>240.398,27</b>	<b>247.106,35</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>			
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS		117.491,40	77.363,27
DOT.P.P.D. IMMOBILIS.FINANCIERES	117.491,40	*	77.363,27
INTERETS & CHARGES ASSIMILEES (4)		593.357,47	495.341,29
INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	591.983,57	*	495.016,78
INTERETS DES EMPRUNTS ETUDIANTS ESTIA		*	324,51
PERTES DE CHANGE	49,24	*	
AUTRES CHARGES FINANCIERES	1.324,66	*	
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGES			
CHARGES NETTES S/CESSIONS DE VAL.MOB.PL.			
<b>TOTAL</b>		<b>710.848,87</b>	<b>572.704,56</b>



COMPTES DE RESULTAT (SUITE)

	EXERCICE AU 31/12/2019	EXERCICE N-1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1.395.254,93	1.940.154,57
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
SUR OPERATIONS DE GESTION	2.075.560,43	1.681.047,43
RENTRES SUR CREANCES AMORTIES		2.011,44
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ OPERATIONS DE GES	2.075.560,43	1.679.035,99
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	951.037,61	912.565,72
PRODUITS DES CESSIONS DES IMMO. CORPORELLES	1.667,67	416,67
PRODUITS DES CESSIONS DES IMMO. FINANCIERES	45.000,00	
QUOTE-PART SUBVENTIONS D'EQUIPT VIREE AU RESULTAT	904.332,94	912.093,05
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS OPERATIONS EN CAPITA	37,00	56,00
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE		440.230,00
REP. PROV. RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	433.252,00	440.230,00
TOTAL	3.459.850,04	3.033.843,15
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
SUR OPERATIONS DE GESTION	261.739,29	432.761,22
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ OPERATIONS DE GE	261.739,29	432.761,22
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	25.000,00	39.765,61
VALEURS COMPTABLES IMMOBILISAT° CORPORELLES CEDEES		39.080,61
VALEURS COMPTABLES IMMOBILISAT° FINANCIERES CEDEES	25.000,00	685,00
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS		716.910,00
DOT. PROV. RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	179.940,50	716.910,00
TOTAL	466.679,79	1.189.436,83
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2.993.170,25	1.844.406,32
PARTICIPATION DES SALARIES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
TOTAL DES PRODUITS	20.495.859,55	20.254.076,24
TOTAL DES CHARGES	18.897.944,23	20.349.824,49
BENEFICE OU PERTE	1.597.915,32	95.748,25
Y COMPRIS :		
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL MOBILIER		
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER		
(1) DT PRODUITS AFFERENTS A DES EX.ANT.		
(2) DT CHARGES AFFERENTES A DES EX. ANT.		
(3) DT PRODUITS CONCERNANT LES STE LIEES		
(4) DT INTERETS CONCERNANT LES STE LIEES		

## **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019**

---

### **SOMMAIRE**

- 1. Faits caractéristiques de l'exercice**
  - 2. Règles et méthodes comptables**
  - 3. Principales méthodes utilisées**
    - 3.1. Actif immobilisé**
    - 3.2. Créances**
    - 3.3. Provisions**
    - 3.4. Engagements sociaux**
    - 3.5. Transfert du personnel à la CCIR au 1<sup>er</sup> janvier 2013**
  - 4. Spécificités du service général**
  - 5. Spécificités du service formation**
  - 6. Spécificités du service port de commerce de Bayonne**
  - 7. Spécificités du service port de pêche de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure**
  - 8. Spécificités du service divers**
  - 9. Evènements post clôture : COVID 19**
  - 10. Autres informations**
    - 10.1. Produits et charges imputables à un autre exercice – Annexe 5**
    - 10.2. Charges à payer et produits à recevoir – Annexe 6**
    - 10.3. Engagements financiers – Annexe 7**
    - 10.4. Engagements de crédit-bail – Annexe 8**
    - 10.5. Tableau des mouvements des capitaux propres – Annexe 9**
    - 10.6. Tableau des effectifs – Annexe 10**
-

## 1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2019 a été marqué par les points suivants :

✓ La baisse de la ressource fiscale

Dans la continuité de la baisse drastique de la ressource fiscale instaurée par l'Etat, la CCI BPB connaît une diminution de -382 K€ de sa ressource fiscale par rapport à 2018, la portant à 2 612 074 euros en 2019. A noter que le montant de TACET perçu en 2019 est impacté par le seuil dépassé de 120 jours de fonds de roulement de la CCI en 2017 et 2018 (sujet de la SMAC).

✓ De belles performances pour le Service Général

Avec l'augmentation des CA engendrés par les fonctions supports et des équipes de la DPC, le CA facturable augmente de + 210 K€ et le CA programmes de + 232 K€. De plus, la non-contribution de 300 K€ à l'EESC Estia et de 100 K€ au CCF réalisée usuellement permet de contre balancer pour l'année 2019 uniquement la diminution des produits suite à la baisse de la ressource fiscale.

✓ Les charges et les provisions exceptionnelles de l'assurance chômage

Suite au dépôt de bilan de la caisse mutualisée d'assurance chômage des CCI (CMAC) en date du 31 décembre 2018, chaque CCI se retrouve auto-assureur pour ses anciens salariés bénéficiaires (et futurs ex-salariés si le cas se présente) à compter du 01/01/2019 et doit indemniser (262 K€ en 2019) et provisionner (122 K€ de mises à jour des situations des ayants droits en 2019) en conséquence les indemnités chômages. Les reprises de provisions CMAC sont de 329 K€ en 2019 (sur 609 K€ de provisions CMAC en 2018).

✓ Les investissements

Des investissements conséquents ont été réalisés en 2019. Tout d'abord, des travaux de mise en conformité et d'accessibilité ainsi que le réagencement des parkings à l'hôtel consulaire (796 K€) ; de la mise en service des deux nouvelles grues (6.7 M€ sur 2019) au port de Bayonne ; et de la fin du remplacement des pontons (380 K€ en 2019) au port de St Jean-de-Luz / Ciboure.

✓ De belles performances pour la Formation

L'année 2019 est la meilleure année aussi bien pour la formation continue que pour la formation initiale (Kedge). En effet, le CA 2019 s'est amélioré au-delà de l'année déjà exceptionnelle de 2018 avec + 74 K€ d'augmentation avec de meilleures ventes des formations diplômantes (+ 93 K€) ; des formations en langues (- 31 K€) et droits d'inscription à Kedge (+12 K€). De plus, la taxe d'apprentissage a apporté 333 K€ (soit + 21 K€ qu'en 2018). A noter que 2019 est la dernière année de la taxe d'apprentissage à ces montants suite à la réforme instaurée par l'Etat.

✓ Remboursement partiel anticipé d'un emprunt au service Divers

Dans le cadre du désendettement de la CCI (selon directive de notre Tutelle), la CCI BPB a effectué un remboursement anticipé partiel de l'emprunt bancaire finançant son hôtel d'entreprises Olatu pour un montant de 290K€.

✓ Baisse des tonnages, mais amélioration du CA global du Port de Bayonne

Suite à un tonnage 2019 (2,284 MT) < tonnage 2018 (2,352 MT) et du fait d'une baisse de la taille des navires sur plusieurs trafics, les droits de port diminuent (- 326 K€, soit -8,5%). Cependant, l'augmentation du CA de l'outillage (+ 398 K€, + 12%) vient contre balancer cette diminution. Aussi, l'élément clé 2019 de cette progression du CA est essentiellement due à trois factures de tonnages garantis pour 49 K€ en 2017, 128 K€ en 2018 et 149 K€ en 2019 avec l'entreprise Celsa (soit 326 K€ au total).

✓ La subvention suite à l'avenant n°6 du contrat de DSP pour le Port de Bayonne

Le résultat exceptionnel est marqué en 2019 par le versement de la subvention du Conseil Régional pour une prise en charge d'une partie des coûts de dragage pour 1 670 K€, suite à la mise en œuvre de l'avenant n°6 du contrat de DSP pour le port de Bayonne ; par 126 K€ à des indemnités versées par la SNCF suite au dérailage d'un train en 2014 sur les voies du Port de Bayonne ; et par 193 K€ de GRS Valtech Véolia (terrain contaminé).

✓ Vente de titres de l'OFP Sud Ouest

Suite à l'entrée au capital de l'OFP Sud Ouest par la CCI des Landes en 2019, la CCI BPB a vendu à la CCI des Landes 5 % du capital de l'OFP Sud Ouest au prix de 45 K€, soit une plus value de 20 K€. Ainsi, au 31/12/2019 la CCI BPB détient 35 % du capital de l'OFP Sud Ouest, soit pour 175 K€.

## **2. Règles et méthodes comptables :**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, avec mention des règles comptables applicables aux concessions (Cf. Point 6) ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **3. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :**

### **3.1. Actif immobilisé :**

L'évaluation des immobilisations a été effectuée au coût historique.

Les immobilisations entièrement amorties mais faisant partie de l'inventaire sont maintenues pour mémoire uniquement, et ont une valeur zéro.

Conformément aux règles comptables sur les actifs, les amortissements et les dépréciations issues notamment des règlements CRC 2002-10, 2003-07 et 2004-06, les options retenues sont les suivantes :

- Les frais d'acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles tels que les droits de mutation, commissions et frais d'actes sont exclus du coût d'acquisition des immobilisations et comptabilisés en charges ;
- L'approche par composants, pour les immobilisations, a été mise en œuvre ;
- Des seuils de significativité ont été fixés. Ces seuils sont basés sur les 3 critères suivants :
  - La valeur absolue du composant
  - La valeur relative du composant par rapport à la valeur globale du bien acquis
  - L'écart de la durée d'amortissement du composant par rapport à la durée d'amortissement du bien acquis
- Les coûts d'emprunts ne sont pas activés ;
- Les frais de recherche et développement : non applicable à la CCIT ;
- L'application aux concessions : suite à une démarche initiée par la CCIT de Bayonne Pays Basque et son commissaire aux comptes, le Président du Conseil National de la Comptabilité a précisé, dans un courrier adressé le 4 janvier 2006 au Président de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes, sa position pour les concessions de service public. Compte tenu de ce courrier, la CCI de Bayonne a considéré que les immobilisations étaient hors champ d'application de ces nouvelles normes, et donc pas décomposées. Cette position est confirmée par le RF comptable N°367 de décembre 2009 « L'avis 2002-07 exclut de son champ les amortissements spécifiques des entreprises concessionnaires. L'avis 2002-12 ne modifie pas les exclusions. »

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement figurent dans l'annexe comptable n°1.

Les mouvements de l'actif immobilisé figurent en annexe comptable n°2.

L'état des filiales et participations figure en annexe comptable n°3.

### **3.2. Créances :**

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale de remplacement (coût historique). Par prudence, des provisions pour dépréciation ont été constituées sur les créances pour lesquelles les possibilités de recouvrement étaient incertaines.

L'état des échéances des créances et des dettes figure en annexe comptable n°4.

### **3.3. Provisions :**

Les différentes provisions pour risques et charges d'exploitation, réunissant les conditions exigées par le règlement 2000-06 du Comité de la réglementation comptable sur les passifs, ont été évaluées en fonction de leurs spécificités avec le concours des responsables opérationnels concernés.

Les provisions sont constituées T.T.C. (sauf aux Ports et sur le service « Divers » où la T.V.A. est récupérée).

Au Service général, une provision a été constituée pour les titres qui figurent au bilan la valeur est déterminée à partir de l'actif net.

L'état des provisions figure en annexe comptable n°2.

En ce qui concerne les provisions pour risques et charges les mouvements de l'exercice 2019 ont été les suivants :

Les principales dotations aux provisions sont :

- Pour l'ensemble des services :
  - Des provisions pour un total de 145 K€ couvrant les risques de non-recouvrement de créances ;
  - Des provisions pour un total de 149 K€ au titre des passifs sociaux ;
  - Des provisions CMAC pour un total de 122 K€ ;
  - Une provision de 117 K€ pour dépréciation des titres de participation détenus dans nos filiales et SCI ;
- Au Service Général :
  - Une provision de 7 K€ pour infraction douanière, service Formalités International ;
- Au Service Ports :
  - Un complément de provision de 139 K€ pour l'actualisation des passifs sociaux liés à la convention portuaire sur la pénibilité ;
  - Une provision de 76 K€ pour passifs sociaux liés aux marins ;
  - Une provision de 249 K€ pour grosses réparations correspondant au lissage des obligations d'entretien à venir de l'apportement du remorqueur pour 10 K€, une provision gros entretiens pour le remorqueur pour 25 K€, une provision pour incidents sur la nouvelle drague de 14 K€, ainsi qu'une provision de 200 K€ appelée « cale sèche » afin de prévoir un arrêt de la drague pour entretien périodique.

Les principales reprises de provisions sont :

- Pour l'ensemble des services :
  - Des reprises de provisions pour un total de 159 K€ sur les passifs sociaux correspondant aux départs d'agents en fin de carrière ou ayant cessé leur relation de travail à la CCI ;
  - Des reprises de provisions CMAC pour un total de 329 K€ ;
  - Des reprises de provisions pour risque de redressement URSSAF pour 23 K€ ;
  - Des reprises de provisions pour dépréciation de créances pour un total de 24 K€ suite à des abandons de créances ou des encaissements ;
- Au Service Général :
  - Une reprise de provision pour 163 K€ pour réajuster les dépréciations antérieures des titres de participation détenus dans nos filiales et SCI ;
- Au Service Ports :
  - Un complément de reprise de provision de 104 K€ pour la reprise des passifs sociaux liés à la convention portuaire sur la pénibilité ;
  - La reprise de provision pour grosses réparation de 21 K€ à hauteur des dépenses engagées ;
  - La reprise de provision pour grosses avaries de 14 K€ à hauteur des dépenses engagées ;
  - La reprise de provision relative au reliquat du contrat de dépollution de terrains de 82 K€ devenue sans objet ;

### 3.4. Engagements sociaux :

- Conformément à la recommandation 03-R-01 du CNC, relative aux engagements de retraite et avantages similaires, l'évaluation de ces engagements a été réalisée par un organisme tiers spécialisé, et ce, selon la méthode actuarielle prévue par les textes.

- Au 31/12/2019, les engagements suivants sont comptabilisés au passif du bilan :

Au titre des services non portuaires :

- Les allocations de fin de carrière : 482 K€ déterminées en fonction de l'ancienneté et des droits acquis ;
- Allocation d'ancienneté : 62 K€ attribuée sous forme de points lorsque l'ancienneté requise est acquise ;

Au titre des concessions portuaires :

- Les allocations ancienneté et indemnités de fin de carrière : 313 K€
- Les indemnités de fin de carrière des marins : 76 K€
- Les médailles du travail : 82 K€ ;
- Les surcoûts induits par la nouvelle convention portuaire permettant les départs anticipés dans le cadre de l'accord pénibilité national concernant le personnel grutier du port de Bayonne : 1107 K€

### **3.5. Transfert du personnel à la CCIR depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, conformément à la Loi de juillet 2010 portant réforme des CCI, l'ensemble du personnel (à l'exception du personnel des ports) a été transféré à la CCIR Aquitaine qui en est devenue l'employeur. Ce personnel a été de droit remis à la disposition de la CCIBPB le même jour.

Les conséquences comptables de ce transfert sont les suivantes :

- Les salaires et traitements, les charges sociales et les charges fiscales des personnels des services non portuaires (permanents ou vacataires) sont comptabilisées depuis 2013 dans des comptes de classe 62 dénommés « Personnel détaché permanent » ou « Personnel détaché vacataire » et figurent donc au compte de résultat 2019 en « Autres achats et charges externes » pour un montant total de 4.647 K€.
- Au niveau du bilan : les dettes liées au personnel non portuaire (congrés payés, compte épargne temps, passifs sociaux, ...) figurent depuis le transfert en autres dettes vis-à-vis de la CCIR Aquitaine nouvel employeur pur 347 K€ (et non plus en dettes fiscales et sociales comme les exercices précédents).

## **4. Spécificités du Service Général :**

### **- TACET 2019 :**

Depuis le vote de la Loi portant sur la réforme des Chambres de Commerce et d'Industrie en 07/2010, la collecte de la ressource fiscale se fait à l'échelon régional par la CCIR. Ainsi, en 2019, la TACET a été collecté par la CCIR Aquitaine pour l'ensemble des CCI Territoriales dépendent d'elle et elle a été ensuite répartie à chacune selon une clé votée par son Assemblée Générale. La CCIT BPB a reçu, à ce titre un montant de 2.589.5423 € auquel s'est ajouté 22.532 € lié au rattrapage du versement des quelques CCI réfractaires au prélèvement de fonds de roulement en 2015 soit un total de 2.612.074 €.

**- SCI du Centre Consulaire de Formation de Bayonne :**

Le montant total des titres de participation au capital de la SCI Centre consulaire de formation de Bayonne créée en 1992 est de 3.950 K€ au 31/12/2019 détenu à 99,9% par la CCI.

Ces titres sont provisionnés pour un montant de 1.820 K€.

**- OFP Sud-Ouest :**

Le montant total des titres au capital de l'OFP Sud-Ouest créée en 2014 est de 500 K€. Au 31/12/2019 la CCI BPB détient 35 % du capital, soit pour 175 K€.

Ces titres sont provisionnés pour un montant de 164 K€.

**5. Spécificités du Service Formation :**

**- Collecte de la Taxe d'Apprentissage :**

Le Service de gestion de la Collecte de la Taxe d'Apprentissage a été régionalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'établissement est donc éteint dans les comptes. L'activité est assurée par une personne dont le salaire est refacturé à la CCIR.

**- SCI Centre Consulaire de Formation de Bidart :**

Une société civile immobilière a été constituée le 25 mars 1996. Cette SCI a pour objet de gérer le bâtiment « Estia 1 » hébergeant l'école d'ingénieurs de la CCI BPB.

Le montant des titres de participation de l'ensemble de la Chambre de Commerce dans cette SCI est de 2.927 K€ au 31/12/2019 détenu à 99,9% par la CCI (dont 2.165 K€ au Service Formation et 762 K€ au Service Général).

Ces titres sont provisionnés pour un montant de 483 K€.

**- Titres EESC ESTIA :**

L'EESC ESTIA a été constituée au 01/01/2017 et est composée des actifs et passifs des établissements ESTIA et CFA au sein de la CCI au 31/12/2016, correspondant aux dettes et aux créances incluant la trésorerie. Les valeurs d'apport sont celles arrêtées au 31/12/2016 et s'élèvent à 3 844 842 € incluant le bâtiment ESTIA 2 et de la trésorerie pour 753 K€. Cet apport de la CCI lui octroie 99,9% des parts de la société EESC ESTIA.

**6. Spécificités du Service Port de commerce de Bayonne :**

***Convention de délégation de service public du port de commerce de Bayonne signée le 29 décembre 2008 entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour une durée de 15 ans.***

**- Valorisation des immobilisations :**

Les immobilisations mises en concession par le concédant sont listées en annexes 2 A et B de la convention et sont valorisées dans les comptes de la concession conformément aux annexes de la convention.

**- Conséquences comptables et financières liées au renouvellement de la concession :**

La signature d'une nouvelle convention de DSP avec entrée en vigueur au 01/01/2009 a eu pour conséquences comptables et financières sur l'exercice 2019 :

- La prise en charge par la concession de la totalité du coût du dragage (dans la précédente concession seuls 50% des coûts étaient à la charge du port) pour un montant qui atteint jusqu'à 2.906 K€ en 2014.

- Au regard de la hausse de ces coûts de dragage et afin de rendre le Port de Bayonne compétitif, la CCI Bayonne Pays Basque a décidé d'acquérir une drague qui a été livrée le 25 septembre 2015. A ce titre un avenant à la convention CRA (Région Aquitaine) de délégation de service public a été signé le 3/03/2014 autorisant cette acquisition et engageant la Région au rachat à la Valeur Nette Comptable en fin de contrat.
- La constatation, selon l'annexe 12 à la Convention, d'une redevance domaniale à verser à la Région, dont le montant s'élève à 16 K€ pour sa part fixe. Aucune part variable n'a été reversée en 2019 du fait des résultats en déficit ;
- Un avenant en date du 8/12/2014 étendant le périmètre géographique de la concession avait été signé, l'échange de terrains en découlant a généré une soulte de 1,3 M€ en 2014 dont 1.043.513,28 € ont été portés en réserve foncière après couverture des travaux et frais engagés par la CCI.
- Un avenant en date du 5/12/2015 étendant le périmètre géographique de la concession a été signé, il en résulte l'inscription à l'actif du bilan de la concession des travaux financés par la Région Aquitaine à hauteur de 13.160 K€ pour la reconstruction du quai « CASTEL ».
- Un avenant n°5 signé le 5/12/2015 et prévoyant que le compte de réserve présente un solde de 6 millions d'euros en fin de contrat et que l'intégralité de la trésorerie soit restitué au concédant. Cette réserve se décompose en 4,8 M€ de réserve foncière et 1,2 M€ de provision pour les coûts de départs.
- L'affectation d'une part du résultat de 550 K€ en réserve foncière. Selon les conditions de la DSP le délégataire s'engage à constituer une réserve foncière d'une valeur de 8.250 K€ sur la durée de la concession en vue d'acquérir des terrains. L'engagement de la CCI est ramené à 4.800 K€ par l'avenant n°5.  
Au 31/12/2019 (avant donc affectation du résultat 2019) la réserve s'élève à 4.515 K€ dont 150K€ ont déjà été affectés à l'acquisition d'un terrain en 2009.
- Un avenant n°6 signé le 19/03/2018 révisant les obligations financières de la CCI et prévoyant un programme d'investissement ambitieux de 11,6 M€ sur la période 2017-2023 et le versement par le CRNA à la CCI d'une subvention annuelle de 1,670 M€ sur la période 2018-2023 soit au total 10,023 M€ correspondant aux coûts d'exploitation du dragage, à concurrence de l'atteinte d'un plafond de trésorerie de 6 M€.
- Le niveau de trésorerie à fin 2019 est de 7,296 M€. Cependant, la trésorerie « utile » est de 4,9 M€, à savoir en soustrayant les 2,4 M€ de factures à payer en 2020 concernant l'achat de deux grues et dont le crédit de 9 M€ a été entièrement reçu en 2019. Aussi, la trésorerie « utile » de 4,9 M€ est supérieure aux prévisions dans l'avenant n°6.

#### **- Dotations aux amortissements des immobilisations :**

Pour l'ensemble des immobilisations qu'elles soient nouvellement acquises par la concession depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou apportées par le concédant (y compris les immobilisations acquises par le concessionnaire pendant le précédent contrat de concession), conformément aux règles comptables en vigueur dans les concessions, la dépréciation a été constatée directement par des comptes de bilan, sans impact sur le résultat de l'exercice.

Par exception à cette règle, et conformément aux avenants 2 et 6 au contrat de DSP, les amortissements relatifs à la nouvelle drague ainsi qu'aux nouvelles grues impactent le compte de résultat de la concession à due concurrence.

La base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement. La dépréciation est calculée en fonction de la durée de vie de l'investissement.

Les biens immobilisés ne sont pas renouvelables.

**- Amortissements de caducité :**

A expiration du contrat de concession, et selon l'article 60.01 de ce dernier, l'ensemble des biens feront retour gratuitement à la Région. En conséquence, et conformément au guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975, un amortissement à caractère financier dit « amortissement de caducité » est constaté sur tous les nouveaux biens acquis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cet amortissement traduit la nécessité pour le concessionnaire de récupérer les investissements qu'il a effectués dans la concession.

L'amortissement de caducité est déterminé à partir de la date de mise en service sur la durée résiduelle de la concession pour les biens dont la durée de vie dépasse la fin du contrat.

La base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement.

**- Provisions de renouvellement des immobilisations :**

Aucune immobilisation n'est considérée comme renouvelable d'ici la fin de la concession compte tenu de la durée de vie des biens ou de l'obsolescence attendue sur certains types de biens informatiques.

**- Provisions pour grosses réparations :**

L'exploitation de la drague depuis 2015 et sur une année pleine depuis 2016, qui a représenté un investissement de 13,8 M€, nous a conduit à provisionner les dépenses pour grosses réparations et pour incidents. Il en va de même pour le remorqueur. Le montant total de ces provisions au 31/12/2019 est de 823 K€.

**- Subventions d'investissements :**

Le traitement comptable des subventions d'investissement appliqué est celui de droit commun, à savoir : inscription de la subvention dans les capitaux propres et reprise au compte de résultat selon un plan de reprise parallèle au plan d'amortissement de caducité.

**- Droits de port :**

Les tarifs du port de Bayonne sont fixés annuellement par la CCIT. Les droits de port en découlant sont recouverts directement par les services douaniers et reversés, via le Trésor Public, à la chambre qui n'en a donc pas la maîtrise.

**- Fin de l'exonération à l'IS à compter du 01/01/2018.**

**7. Spécificités du Service Port de pêche de Saint Jean de Luz / Ciboure :**

***Convention de délégation de service public d'établissement et d'exploitation de l'outillage public du port de pêche et de commerce de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure signé le 20 décembre 2006 entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée de 20 ans.***

**- Valorisation des immobilisations :**

Les immobilisations mises en concession par le concédant sont listées en annexe II de la convention et sont valorisées dans les comptes de la concession conformément à l'annexe III de la convention « valorisation des biens apportés en concession ».

**- Amortissements de caducité :**

A l'expiration du contrat de concession, et selon l'article 44 de ce dernier, l'ensemble des biens feront retour gratuitement au Département 64. En conséquence, et conformément au guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975, un amortissement à caractère financier dit « amortissement de caducité ». Cet amortissement traduit la nécessité pour le concessionnaire de récupérer les investissements qu'il a effectués dans la concession.

L'amortissement de caducité est déterminé à partir du 01/01/2018 et sur la durée résiduelle de la concession pour les biens dont la durée de vie dépasse la fin du contrat et n'ayant pas été préalablement autorisés par le concédant.

La base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement minorée du financement par subvention d'investissement.

**- Dotations aux amortissements des immobilisations :**

Le mode de calcul des dotations aux amortissements est identique aux exercices précédents pour les nouveaux investissements acquis par la concession à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 : la base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement et la durée d'amortissement suit les règles comptables (annexe 1).

Pour les immobilisations apportées par le concédant (y compris les immobilisations acquises par le concessionnaire pendant le précédent contrat de concession), conformément aux règles comptables en vigueur dans les concessions, la dépréciation a été constatée directement par des comptes de bilan, sans impact sur le résultat de l'exercice.

**- Provisions de renouvellement des immobilisations :**

En ce qui concerne le port de Saint Jean de Luz / Ciboure aucune immobilisation n'est considérée comme renouvelable d'ici la fin de la nouvelle concession.

**- Fin de l'exonération à l'IS à compter du 01/01/2018.**

**8. Spécificités du service divers :**

Compte tenu de la nature et de l'importance des opérations de construction des hôtels d'entreprises sur le parc technologique d'Izarbel ainsi que sur la zone d'activité de Baia Park (Olatu Leku) et conformément à la circulaire interministérielle n°1111 du 30 mars 1992, cette activité est affectée à un service budgétaire particulier intitulé "Service Divers".

Cette activité de nature immobilière est assujettie à la TVA par option.

Un mandat de gestion et d'animation des hôtels d'entreprises Izarbel et Olatu Leku, sous forme de délégation de service public, a été confié par la CCI à l'EESC ESTIA pour 5 ans.

L'exercice 2019 a été marqué par le remboursement partiel anticipé à hauteur de 290 K€ de l'emprunt finançant le bâtiment Olatu Leku.

## 9. Evènements post clôture : COVID 19

Notre CCI Bayonne Pays Basque a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 selon les principes et les conventions comptables généralement admis. Au jour de l'arrêté, le contexte économique général est impacté par la crise du Covid-19 et par les mesures mises en œuvre par le Gouvernement français le 16 mars 2020. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 n'ont pas fait l'objet d'ajustements liés à cette crise conformément à l'article 833-2 du Plan Comptable Général, étant donné que les effets économiques de la crise du Covid-19 ne sont pas liés à des conditions existant à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre CCI, compte tenu du caractère récent de l'épidémie, n'est toutefois pas en capacité d'apprécier l'impact chiffré éventuel.

## **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE**

### **ANNEXE COMPTABLE N°1 : CALCUL DES AMORTISSEMENTS**

L' amortissement des immobilisations est calculé selon le mode linéaire  
et sur les durées détaillées ci-après:

	LOGICIELS	4 ANS
	FRAIS DE RECHERCHE	de 3 à 5 ANS
	MATERIEL INFORMATIQUE	4 ANS
* (1)	CONSTRUCTIONS	de 10 à 50 ANS
	AGENCEMENTS CONSTRUCTIONS	10 - 20 ANS
	INSTALLATIONS COMPLEXES	15 ANS
	MATERIEL PEDAGOGIQUE	5 ANS
	INSTALLATIONS GENERALES	5 ANS
	MATERIEL DE TRANSPORT	5 ANS
	MATERIEL DE BUREAU	5 ANS
	MOBILIER	5 et 10 ANS
	MATERIEL HYGIENE ET SECURITE	5 ANS
	AUTRES IMMO CORPORELLES	5 ANS
	MATERIEL INDUSTRIEL	8-10-15 ANS
	OUTILLAGE INDUSTRIEL	5-10 ANS
* (1)	durée variable en fonction du type composant ou du type de bâtiment (hangar, préfabriqué ou construction en dur,...)	

**ANNEXE COMPTABLE N°2 :  
MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES PROVISIONS**

<b>IMMOBILISATIONS</b>				
	VALEUR BRUTE AU 31/12/2018	AUGMENT. 2 019	DIMINUT. 2 019	VALEUR BRUTE AU 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	431 447	11 983	21 225	422 205
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 136 643	848 278	46 932	15 937 989
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	132 176 688	7 137 350	1 554 978	137 759 060
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 585 139	2 010 382	25 000	13 570 521
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>159 329 918</b>	<b>10 007 993</b>	<b>1 648 136</b>	<b>167 689 775</b>

<b>AMORTISSEMENTS</b>				
	MONTANTS AU 31/12/2018	AUGMENT. 2 019	DIMINUT. 2 019	MONTANTS AU 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	304 903.43	53 323	21 225	337 001
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 616 889.48	473 810	46 932	8 043 767
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	72 223 380.90	3 713 430	1 554 978.27	74 381 833
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>80 145 174</b>	<b>4 240 563</b>	<b>1 623 136</b>	<b>82 762 601</b>

<b>PROVISIONS</b>				
	MONTANTS AU 31/12/2018	AUGMENT. 2 019	DIMINUT. 2 019	MONTANTS AU 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	0			0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 553 581.96	117 491	162 516	2 508 558
ACTIF CIRCULANT	50 151.98	145 242	24 432	170 962
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 601 973.99	743 103	731 660	3 613 417
DOTATIONS ET REPRISES S/RESULTAT				
D'EXPLOITATION		708 404	322 840	
FINANCIERES		117 491	162 516	
EXCEPTIONNELLES		179 941	433 252	

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE**

**ANNEXE COMPTABLE 3 : INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES FILIALES**

<b>AU 31/12/2019 chaque filiale et participations</b>	<b>Capital</b>	<b>Capitaux propres autres que capital et Rt</b>	<b>Quote-part du capital détenue</b>	<b>Résultats AU 31/12/2019 exercice clos</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>
1. Filiales (détenues à plus de 50% )					
SCI Centre Consulaire de Formation de Bayonne	3 951 564.36	-1 807 725.85	99.93%	<b>-12 633</b>	<b>163 044</b>
SCI Centre consulaire de Formation de Bidart	2 930 375.01	-642 710.63	99.90%	<b>158 962</b>	<b>279 607</b>
EESC ESTIA	3 836 630.00 €	874 018.60	99.996%	<b>321 418</b>	<b>8 875 363</b>
2. Participations (détenues entre 10 et 50% )					
OFP Sud Ouest	500 000.00 €	-150 260.00	35.00%	<b>-317 437</b> <i>données prévisionnelles</i>	<b>827 001</b>

<b>Renseignements globaux</b>	<b>Filiales</b>		<b>Participations</b>		
	<b>Françaises</b>	<b>Etrangères</b>	<b>Françaises</b>	<b>Etrangères</b>	
Valeur comptable des titres détenus:					
. brute.....	10 722 180.95		175 000.00		10 897 180.95 €
. nette.....	8 418 739.01		11 306.05		8 430 045.06 €
. Montant des subventions accordées					0.00 €
. Montant des prêts et avances accordés	0.00				

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE****ANNEXE COMPTABLE 4 : ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES**

	MONTANT BRUT au 31/12/2019	ECHEANCES	
		A 1 AN AU +	A + D'1 AN
<b>CREANCES</b>			
Créances clients et cptes rattachés	3 005 341	3 005 341	
autres créances	2 060 492	2 060 492	
charges constatées d'avance	111 761	111 761	
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>5 177 594</b>	<b>5 177 594</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>			
emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	22 705 709	2 045 497	20 660 213
<i>dont concessions portuaires</i>	<i>21 023 320</i>	<i>1 841 274</i>	<i>19 182 047</i>
emprunts et dettes financiers divers	214	214	
dettes fournisseurs et cptes rattachés	1 083 904	1 083 904	
dettes fiscales et sociales	651 394	651 394	
dettes s/immo comptes rattachés	2 810 076	2 810 076	
autres dettes	365 929	365 929	
produits constatés d'avance	724 155	724 155	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>28 341 381</b>	<b>7 681 168</b>	<b>20 660 213</b>

**ANNEXE COMPTABLE 5 :  
PRODUITS ET CHARGES IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE**

	<b>2019</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>111 761.13</b>
Charges d'exploitation	
Service Général (abonnements, maintenances)	70 408.10
Service Divers (assurances)	1 281.98
Service Formation (abonnements, frais de scolarité, maintenances)	27 141.26
Service Ports (abonnements, maintenances)	12 929.79
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>724 154.84</b>
Produits d'exploitation	
Service Général (subventions)	9 086.96
Service Divers (locations, assurances)	2 123.90
Service Formation (droits de scolarité)	698 149.98
Service Ports (assurances)	14 794.00

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE****ANNEXE COMPTABLE 6 :  
CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR**

<b>CHARGES A PAYER 2019</b>	<b>MONTANT en euros</b>
INTERETS COURUS S/ETABLISSEMENTS DE CREDITS	69 827
FOURNISSEURS EXPLOIT. FACTURES NON PARVENUES	370 278
FOURNISSEURS IMMOB. FACTURES NON PARVENUES	931 770
PERSONNEL DETTES PROVISIONNEES P/ CONGES PAYES	146 534
PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	0
ORG. SOCIAUX CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	69 954
ORG. SOCIAUX AUTRES CHARGES A PAYER	27 573
ETAT CHARGES FISCALES S/CONGES A PAYER	5 036
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	12 508
AUTRES CHARGES A PAYER	18
CLIENTS R,R,R / AVOIRS A ETABLIR	1 397
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>	<b>1 634 896</b>

<b>PRODUITS A RECEVOIR 2019</b>	<b>MONTANT en euros</b>
CREANCES FOURNISSEURS AVOIRS NON RECUS	115 040
CREANCES CLIENTS FACTURES A ETABLIR	181 848
ETAT-PRODUITS A RECEVOIR	0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A RECEVOIR	562 093
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR (dont subventions d'exploitation )	1 056 195
INTERETS COURUS COMPTES A TERME	0
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>1 915 176</b>

## ANNEXE COMPTABLE 7 :

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS		AU 31/12/2019
CAUTIONS DIVERSES CHANTIERS SERVICE GENERAL / FORMATION		6 626
CAUTIONS DIVERSES CHANTIERS PORT DE BAYONNE		23 628
CAUTIONS DIVERSES CHANTIERS PORT DE SAINT JEAN DE LUZ		59 865
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>90 119</b>
ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES		AU 31/12/2019
MONTANTS DES INTERETS DES EMPRUNTS RESTANT DUS		
* Etablissements de crédits:		
	SERVICE GENERAL	7 040
	SERVICE DIVERS	129 180
	SERVICE FORMATION	-
	PORT DE BAYONNE	4 053 130
	PORT DE ST JEAN DE LUZ	119 909
	sous-total:	4 309 259
PORT DE BAYONNE		
CAUTION REGION AQUITAINE FIN DE DSP 2023 PORT DE BAYONNE		
		255 000
	sous-total:	255 000
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>4 564 259</b>

**ANNEXE COMPTABLE 8 : ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL**

POSTES DU BILAN	REDEVANCES PAYEES		REDEVANCES RESTANT A PAYER		PRIX ACHAT RESIDUEL	TOTAL A PAYER	TOTAL LOYERS
	en 2019	CUMULEES	JUSQU' A 1 AN	PLUS D'1 AN			
76 PC KBS (FC)	9 287.13	37 148.52			372.10	0.00	37 148.52
40 PC ESTIA (FS)	14 544.00	42 485.87	1 146.13		1.20	1 146.13	43 632.00
230 PC ESTIA (FS)	61 977.60	247 910.40			2 483.17	0.00	247 910.40
<b>TOTAL</b>	<b>85 808.73</b>	<b>327 544.79</b>	<b>1 146.13</b>	<b>0.00</b>	<b>2 866.47</b>	<b>1 146.13</b>	<b>328 690.92</b>

POSTES DU BILAN	COUT ENTREE	DATE ENTREE	DUREE AMORTISSEMENT ANNEES	TAUX AMORTISSEMENT	DOT.AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE		VALEUR NETTE
						CUMULEE	
76 PC KBS (FC)	37 209.60	01/10/16	3.00	0.33	9 302.40	37 209.60	0.00
40 PC ESTIA (FS)	43 185.60	30/01/17	3.00	0.33	14 395.20	41 986.00	1 199.60
230 PC ESTIA (FS)	248 317.20	01/10/16	3.00	0.33	62 079.30	248 317.20	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>328 712.40</b>				<b>85 776.90</b>	<b>327 512.80</b>	<b>1 199.60</b>

ANNEXE COMPTABLE N°9 :  
MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES					
	VALEUR AU 31/12/2018	AUGMENT. 2019	AFFECTAT° RT 2018	DIMINUT. 2019	VALEUR AU 31/12/2019
<b>APPORTS</b>					
Service Général	2 081 795	0	0	0	2 081 795
Service Formation	1 986 944				1 986 944
Services Portuaires	94 851				94 851
Service Divers	0				0
	0				0
<b>AUTRES RESERVES</b>					
Port de Bayonne (Réserve Foncière)	4 514 696	0	0	0	4 514 696
	4 514 696				4 514 696
<b>REPORT A NOUVEAU</b>					
Service Général	9 188 142	0	-95 748	0	9 092 393
Service Formation	7 820 934		-898 830		6 922 103
Services Portuaires	2 781 835		799 052		3 580 887
Service Divers	-2 131 685		-82 651		-2 214 336
	717 057		86 682		803 739
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					
Service Général	-95 748	1 597 915	95 748	0	1 597 915
Service Formation	-898 830	308 652	898 830		308 652
Services Portuaires	799 052	888 252	-799 052		888 252
Service Divers	-82 651	286 751	82 651		286 751
	86 682	104 260	-86 682		104 260
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
Service Général	10 977 911	37 093	0	904 333	10 110 672
Service Formation	0				0
Services Portuaires	2 151 841	37 093		268 980	1 882 861
Service Divers	6 066 031	0		502 402	5 600 722
	2 760 039			132 951	2 627 089
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 666 795</b>	<b>1 635 009</b>	<b>0</b>	<b>904 333</b>	<b>27 397 471</b>
<b>AUTRE FONDS PROPRES</b>					
	MONTANTS AU 31/12/2018	AUGMENT. 2019		DIMINUT. 2019	MONTANTS AU 31/12/2019
DROITS DU CONCEDANT					
Services Portuaires	39 424 642	539 935	0	1 562 573	38 402 004
	39 424 642	539 935		1 562 573	38 402 004
	0				0
	0				0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39 424 642</b>	<b>539 935</b>	<b>0</b>	<b>1 562 573</b>	<b>38 402 004</b>

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BAYONNE PAYS BASQUE

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE  
Tableau 1  
ETAT DES EFFECTIFS AU 31.12.2019

Durée de l'emploi	Régime juridique	Personnel mis à disposition par la CCI Aquitaine						Personnel salarié					TOTAL (3) à (12)
		A.T.	C.F.E.	S.G. 3 et 4	C.F.A.	Formations hors C.F.A.	Ports	Aéropports	Aménagements	PEEC	Divers		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	
Année	Statut	3.82	2.84	39	0.00	13.44						59.1	
	Convention verte (ccnu)						32.45					32.45	
	Convention marins						15					15.00	
	Contrats à durée indéterminée			3								3	
	Contrats à durée déterminée			3								3.00	
	SOUS - TOTAL 1	3.82	2.84	45		13.44	47.45					112.55	
Année	Statut			7.34								7.34	
	Convention verte (ccnu)						6					6	
	Convention marins											0	
	Contrat à durée indéterminée			1								1	
	Contrat à durée déterminée			6		1						7	
	SOUS - TOTAL 2	0	0	14.34	0	1	6					21.34	
	TOTAL GENERAL 1 + 2	3.82	2.84	59.34	0	14.44	53.45					133.89	
	Vacataires											0	